

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CMPP

2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	3
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	8
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	8
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	14
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	17
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	20
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	22
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	23
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	23
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	24
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	26
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	26
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	28
RESSOURCES HUMAINES	29
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	29
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	30
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	31
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	31
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	33
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	35
ELEMENTS FINANCIERS 2025	38
7.1. RESULTAT D'EXPLOITATION	38
7.2. INVESTISSEMENTS	42

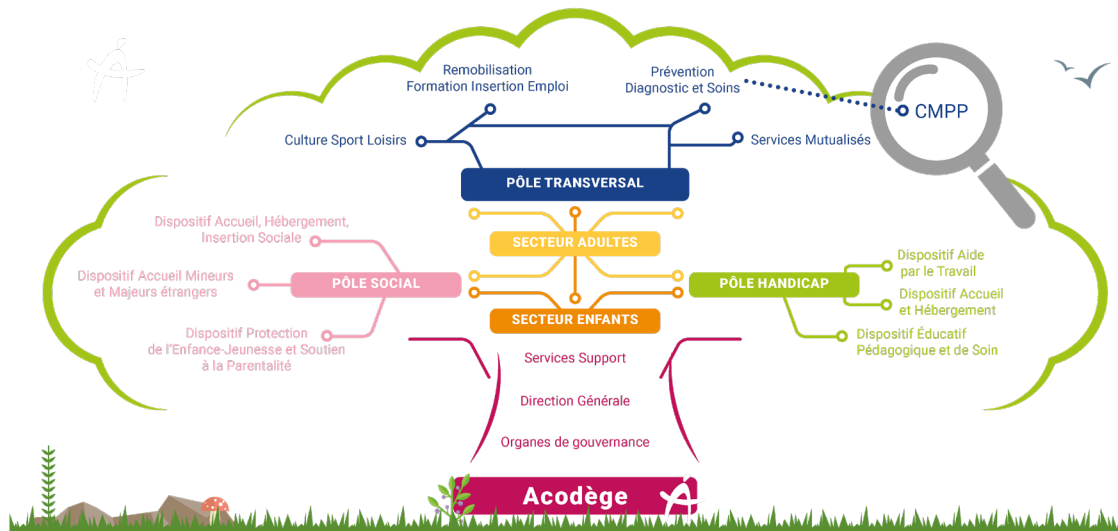
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	Centre Médico-Psycho Pédagogique
Nom du directeur	M. Maël HANIQUE
Nom du médecin-directeur	Dr Laurène MANSEAU
Mode de financement	A.R.S BFC/C.P.A.M.
Adresse administrative	16 rue Millotet 21000 DIJON
Adresse antenne 1	2 Place Colucci 21300 CHENOVE
Adresse antenne 2	2 Place de l'église 21440 St Seine l'Abbaye
Adresse e-mail	cmpp@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00067
N° FINESS	210 780 086
Date d'arrêté de création	1° avril 1964
Date de la dernière autorisation	24 février 1976
Date de la dernière évaluation	Novembre 2014
Dates du projet d'établissement	1er juin 2023
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	209 jours
Capacité de l'établissement ou du service	12 000 séances
Effectif salariés au 31.12.2025	33

Nombre de bénéficiaires (source 2025)	681
Nombre de bénévoles actifs	0
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	Non concerné

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le CMPP pratique le diagnostic et la prise en soins des enfants et des adolescents présentant des troubles psychiques et/ou instrumentaux.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de prévention et de soins, pour enfants et adolescents en difficulté ou en souffrance, pour leurs parents ou ceux qui en ont la charge. Ces difficultés peuvent être au niveau de la communication ou du comportement, éducatives ou d'apprentissage, apparaissant en classe ou en milieu familial. Elles peuvent être isolées ou le plus souvent intriquées. La prise en charge se pratique sous forme ambulatoire, c'est-à-dire sur rendez-vous et sans hébergement.

Bien que rattachés administrativement et juridiquement au secteur médico-social, les CMPP sont des services de consultations et de suivis se situant aux frontières du médico-social et de la pédopsychiatrie ; ils participent ainsi à la mise en œuvre de la politique de santé mentale en faveur des enfants et adolescents. Ils reçoivent tout le spectre des difficultés et affections pédopsychiatriques et peuvent aussi être consultés pour un simple avis pour un enfant ou un adolescent en situation ponctuellement préoccupante.

Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultations ambulatoires. Ils sont toujours assurés et prévus par un médecin puis mis en œuvre par une équipe composée de psychologues, d'une neuropsychologue, d'assistantes sociales, d'un éducateur spécialisé, d'orthophonistes, de psychomotriciens et d'une psychopédagogue. Le médecin psychiatre est le référent du parcours de l'enfant au CMPP.

Le CMPP est un service « généraliste », consulté souvent en première intention. La demande de consultation au CMPP est toujours une démarche libre des intéressés même si elle a pu être conseillée ou impulsée par des tiers. Ainsi l'inscription d'un enfant ou d'un adolescent au CMPP est faite à l'initiative du responsable légal de l'enfant (les parents la plupart du temps). En règle générale, cette démarche vers notre service est le plus souvent conseillée par l'École (environ 50%), « le bouche à oreille », les médecins libéraux ou les services sociaux.

Capacité de l'établissement ou du service

Différemment d'autres structures médico-sociales, la capacité d'un CMPP ne s'exprime pas en nombre de places « installées » ou contractualisées mais en nombre de forfaits journaliers potentiellement réalisables sous la forme de séances médico-psychopédagogiques. Ce potentiel correspond pour notre centre à 12000 forfaits-séances.

Le volume d'activité a été fortement impacté depuis le début de l'épidémie de Covid-19 en mars 2020. En effet, le confinement du printemps 2020, les différentes vagues épidémiques, les différents plans de continuité d'activité et de « déconfinements progressifs » ont obligé le service à s'adapter aux évolutions du contexte sanitaire. De plus, les familles et les enfants ont dû suivre des règles d'isolement strictes et changeantes selon les périodes et selon leur statut (personnes infectées, « cas-contact », etc.) Les professionnels ont subi également ce contexte, devant alors s'absenter pour garder leurs enfants, suivre les règles d'isolement... L'impact de cette période est multiple auprès des familles et se fait ressentir encore aujourd'hui.

Modalités d'ouverture et de fonctionnement

Le site de Dijon est ouvert du lundi au samedi midi durant la période scolaire ainsi qu'une partie des vacances, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h.

L'antenne de Dijon-Sud (Chenôve) accueille des enfants à partir du mardi de 14h00 à 18h30.

L'antenne de Saint-Seine-l'Abbaye assure les consultations et les suivis le lundi matin et mercredi après-midi.

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

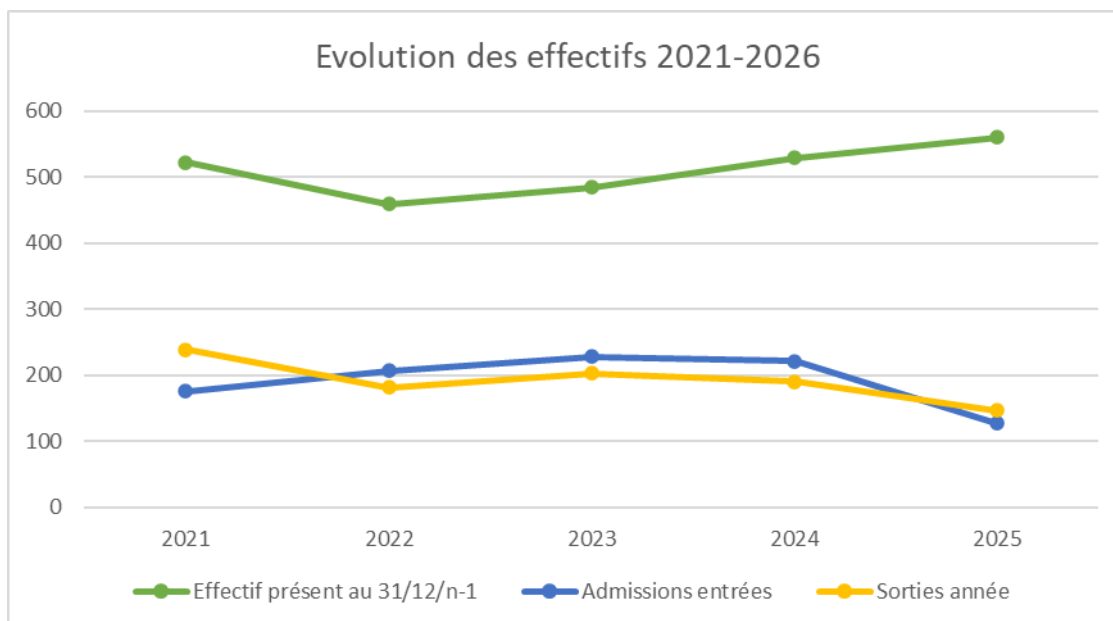
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 4 à 5 ans	4	1	3	1	1	0
de 6 à 7 ans	75	48	28	19	16	10
de 8 à 9 ans	102	48	11	11	19	8
de 10 à 11 ans	81	36	15	5	29	7
de 12 à 13 ans	60	27	9	9	16	7
de 14 à 15 ans	28	20	5	5	12	7
de 16 à 17 ans	7	18	3	3	3	5
de 18 à 19 ans	0	4	0	0	2	4
de 20 à 21 ans	1	0	0	0	1	0
TOTAL / SEXE	358	202	74	53	99	48
Total H/F	560		127		147	

Contrairement aux années précédentes, les âges sont calculés à date :

- Au 31 décembre pour les présents à cette date
- À l'admission pour les nouveaux entrés
- À la sortie pour enfants qui ont quitté le CAMSP en cours d'année



Le graphique ci-dessus nous indique que le nombre de sorties et d'admissions est en forte baisse en 2025. Cela s'explique en premier lieu par une réduction volontaire des entrées en raison du départ d'un médecin lors au cours du premier trimestre. Du reste, l'augmentation du nombre d'admissions de ces dernières années a eu un impact important sur nos listes d'attentes internes, cette réduction s'inscrit dans une volonté de maîtriser au mieux les délais d'attentes pour les bilans et les prises en soin. Il est difficile d'accueillir des familles pour leur présenter des projets de soins qui ne pourront être déployé rapidement, avec le risque que ces derniers ne soient plus adaptés au moment où l'enfant pourra en bénéficier. Nous sommes donc attentifs à l'adéquation entre nos possibilités de soins et les besoins du public que nous accueillons.

De plus, nous observons une diminution du nombre de sorties :

- Ce chiffre est corrélé à nos délais d'attente internes
- Nous pouvons également poser l'hypothèse de suivis nécessitant de plus longues prises en charges du fait de la complexité des situations.

En conséquence, nous observons une légère augmentation de la file active pour l'année 2025, s'élevant à 681 enfants.

Pour la grande majorité, les enfants arrivant pour une première consultation au CMPP sont âgés de 5 à 11 ans : ils représentent 73,22 % des admissions en 2025. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2024 car si nous avons diminué globalement le nombre d'accueil, nous avons fait le choix de maintenir une activité stable pour l'accueil des adolescents.

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2025

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
464	336 jours

Le délai moyen d'attente correspond au délai entre l'appel téléphonique de la famille et le premier rendez-vous avec le médecin ou le psychologue consultant. Ce délai connaît une augmentation conséquente de 69,70 % par rapport à l'année précédente. Tous sites confondus, il s'élève à 336 jours en 2025.

464 enfants sont en attente d'un premier rendez-vous au 31 décembre 2025. Cela représente une augmentation de 87.85 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2023, les demandes d'inscription ont augmenté de 98,81 %.

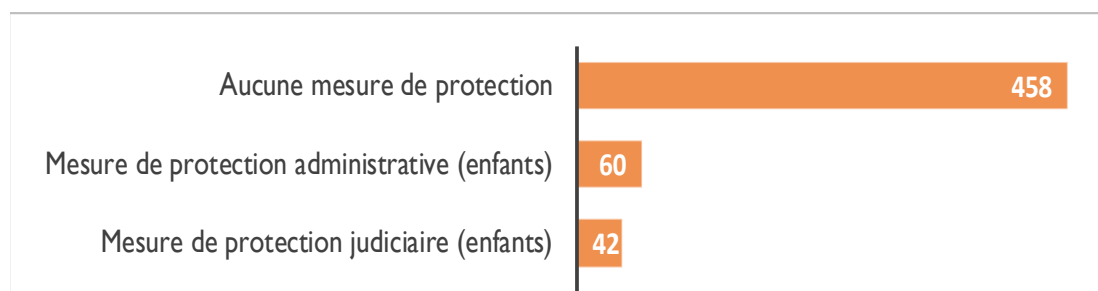
Les demandes d'inscriptions sont particulièrement nombreuses car le CMPP a pris le parti de ne pas refuser de nouvelles demandes de consultations même lors de périodes de saturation des autres dispositifs de soins.

Parmi ces 464 enfants, il faut prendre en compte 12 enfants pour lesquels un premier rendez-vous est fixé au mois de janvier 2026 :

- ⇒ 10 enfants à Dijon, le délai moyen d'attente à Dijon est de 373 jours.
- ⇒ 1 enfants sur l'antenne de Dijon Sud. Le délai pour cet enfant a été de 573 jours.
- ⇒ 1 enfants sur l'antenne de Saint-Seine-l'Abbaye. Le délai pour cet enfant a été de 418 jours.

Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection

(source tableau de bord indicateurs ANAP) au 31/12/2025



Les mesures de protections administratives et judiciaires connues de notre service représentent 18,21 % de la patientèle au 31 décembre 2025. Ceci entraîne une multiplicité des partenaires, des ruptures de parcours dans la prise en charge de l'enfant, et parfois une augmentation du temps de trajet (école-CMPP- famille d'accueil -domicile)

Caractéristiques cliniques - Classification Internationale des Maladies – CIM 11

TYPLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
Diagnostic catégoriel			
Troubles du développement intellectuel	2	6	2
Trouble du développement du langage ou de la parole	94	30	32
Trouble du spectre de l'autisme	4	3	3
Troubles du développement des apprentissages	122	40	28
Trouble développemental de la coordination	52	16	12
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	70	38	14
Trouble des mouvements stéréotypés	0	0	0
Troubles du neurodéveloppement non spécifié	14	6	4
Schizophrénie ou autres troubles psychotiques primaires	2	1	1
Troubles bipolaires ou apparentés	0	0	0
Troubles dépressifs	24	13	10
Troubles anxieux liés à la peur	200	90	52
Troubles obsessionnels compulsifs ou apparentés	11	1	1
Troubles spécifiquement associés (liés) au stress	102	46	27
Troubles de l'alimentation ou de la nutrition	7	5	4
Troubles de l'élimination	12	2	6
Troubles dus à des comportements addictifs	2	0	0
Comportement perturbateur ou troubles dissociaux	22	11	5
Troubles de la personnalité et caractéristiques apparentés	54	10	16
Troubles psychiques secondaires à une maladie chronique	0	0	0
Insomnie	12	4	2
Troubles respiratoires liés au sommeil	0	0	0
Déficience visuelle	0	0	0
Troubles de l'audition	1	0	0
Incongruence de genre	0	0	0
Autres troubles	7	3	0

TYPOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
Diagnostics étiologiques			
Diabète sucré	0	0	0
Dénutrition	0	0	0
Surpoid ou obésité	0	0	0
Troubles métaboliques	0	0	0
Troubles du mouvement	0	0	0
Épilépsie ou crises d'épilépsie	1	0	0
Affections du nouveau-né liées à la durée de la gestation ou à la croissance du fœtus	9	2	5
Troubles neurologiques spécifiques la période périnatale ou néonatale nerveux	0	0	0
Anomalies ou syndrômes multiples du développement	9	0	0
Enfant sans diagnostic catégoriel ou facteur étiologogique établi ou encore établi	0	0	0
Enfant avec diagnostic catégoriel ou affection somatique non présent dans le thésaurus	0	0	0

TYPOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
Facteurs environnementaux			
Antécédents familiaux de trouble mental ou comportemental	0	0	0
Pauvreté	8	2	4
Disparition ou décès d'un membre de la famille	20	9	4
Problèmes liés à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale	270	87	90
Antécédents personnels de maltraitance	24	8	8
Expérience personnelle terrifiante dans l'enfance	9	1	3
Réaction de stress aigue	0	0	0
Supervision ou contrôle parental inadéquat	33	10	11
Départ du foyer pendant l'enfance	23	10	7
Education institutionnelle	10	2	6

Le tableau présentant le nombre d'enfants concernés par les facteurs environnementaux présenté est intéressant car il reflète la complexité de nos prises en charges. Les conséquences peuvent être multiples : difficultés à créer une alliance avec la famille, mobilisation importante des assistantes de service social, retard dans les démarrages de prise en charge, absentéisme, etc.

Ainsi, nous pouvons observer que 68,5 % des nouveaux entrants sont concernés par des problèmes liés à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale.

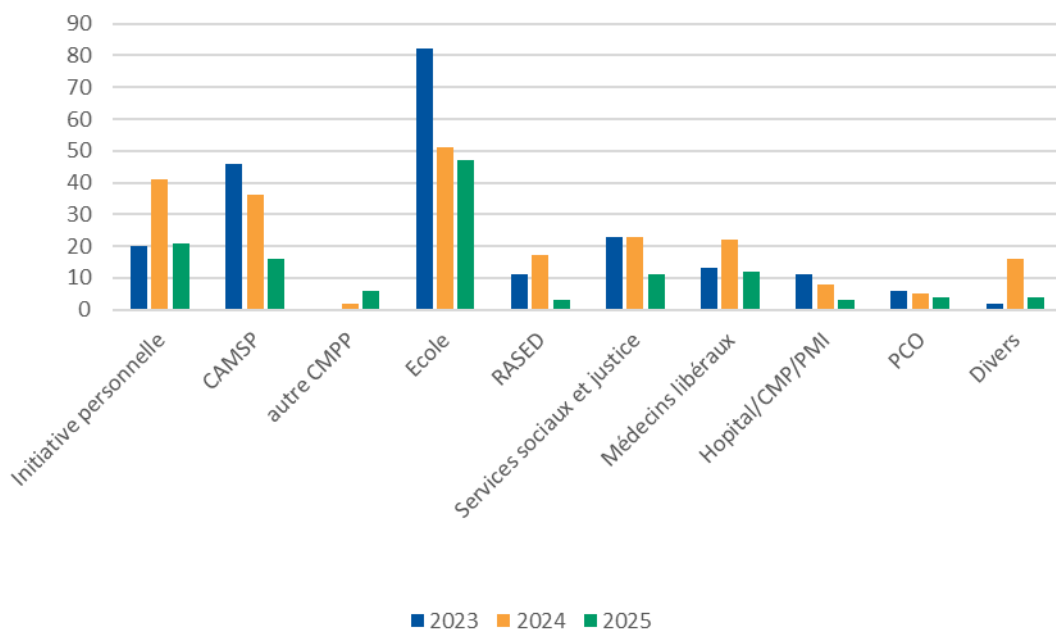
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

	Accueils 2025
En provenance du domicile ou du milieu ordinaire	101
En provenance d'un Etablissement de santé	2
En provenance d'un Etablissement ou service médico-social	24
Autre provenance que domicile/milieu ordinaire/ES/ESMS	0
Provenance non connue	0
TOTAL	127

Origine de la demande



Les statistiques de ce tableau sont établies sur la base des 127 enfants qui consultent pour la première fois au CMPP.

Ces chiffres sont difficiles à comparer avec les années précédentes au regard de la diminution importante du nombre de nouveaux entrants. Nous notons tout de même une stabilité du nombre d'enfants inscrits sur conseil de leur enseignant.

Nous observons un nombre très bas d'enfants inscrits pour lesquels le RASED est le conseiller. Cette observation est une conséquence de la diminution des moyens octroyés à ce dispositif. Ceci est certainement lié au déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui renforcent l'appui aux enseignants pour les élèves en difficulté.

Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	558	127	147
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90	2	0	0
Départements limitrophes (52-10)	0	0	0
Autres départements	0	0	0
Etranger	0	0	0
TOTAL	560	127	147

Commentaires :

Il est rare que des enfants suivis au CMPP habitent dans un autre département.

Les enfants qui résident dans un autre département sont accueillis par des assistants familiaux et poursuivent leurs suivis au CMPP en attendant un relais plus prêt de leur lieu d'accueil.

Parcours scolaire et de formation
- Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	547	121	145
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	10	4	2
Accueil de jour			
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)			
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs...)			
Sans activité (plus de 16 ans)			
Déscolarisé (plus de 16 ans)	3	2	
TOTAL	560	127	147

Nous subissons encore en 2025 les conséquences du transfert de données depuis Alfa vers Imago. Nous ne pouvons garantir la fiabilité des données au 31/12/N-1.

- Niveau de scolarisation / formation

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
Maternelle		4	3
Primaire		77	83
Secondaire		44	61
Universitaire			
Professionnelle			
Non concernés		2	
TOTAL	0	127	147

Nous subissons encore en 2025 les conséquences du transfert de données depuis Alfa vers Imago. Nous ne pouvons garantir la fiabilité des données au 31/12/N-1.

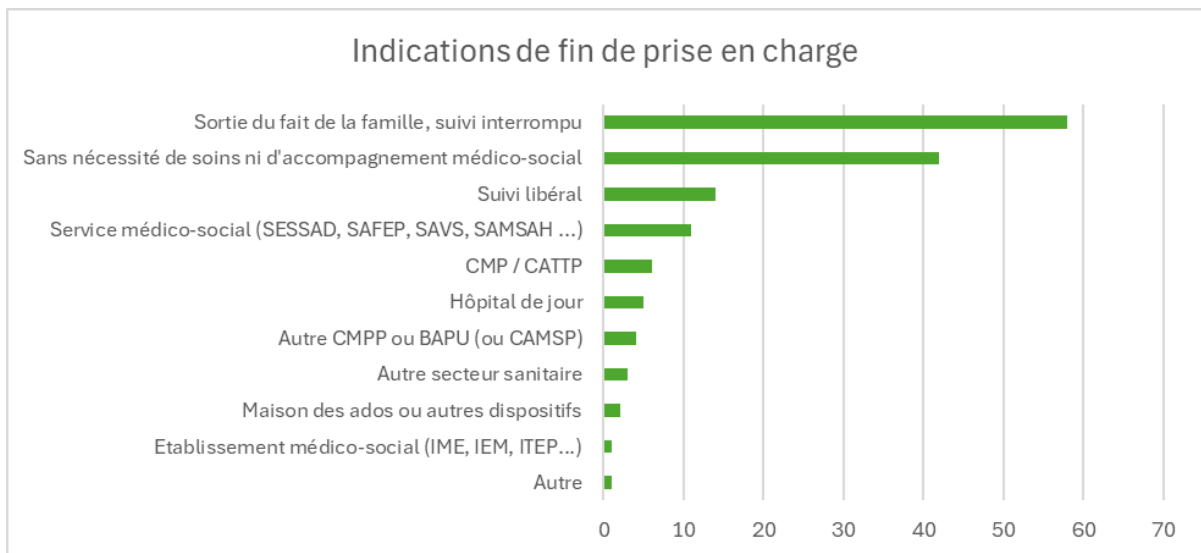
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Sorties par motif ou destination

	Mineurs	Adultes
Décès	0	0
Hospitalisation	5	0
Retour domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un Service médico-social	142	0
Réorientation vers un autre ESMS (*) précisez (ESAT, Foyer de Vie, FAM, MAS, autres...)	0	0
Sortie vers une autre destination	0	0
Sortie définitive (hors accompagnement ou hébergement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)	0	0
TOTAL	147	0

147 enfants sont sortis de l'effectif du CMPP en 2025, dont :

- 6 enfants de la file active 2024, qui n'ont eu aucune séance en 2025, mais étaient encore comptabilisés dans l'effectif au 31/12/2024
- 108 enfants de la file active 2025.



Le graphique ci-dessus précise les motifs de pour l'année 2025. Pour 68% des enfants sortis, la fin de prise en charge correspond :

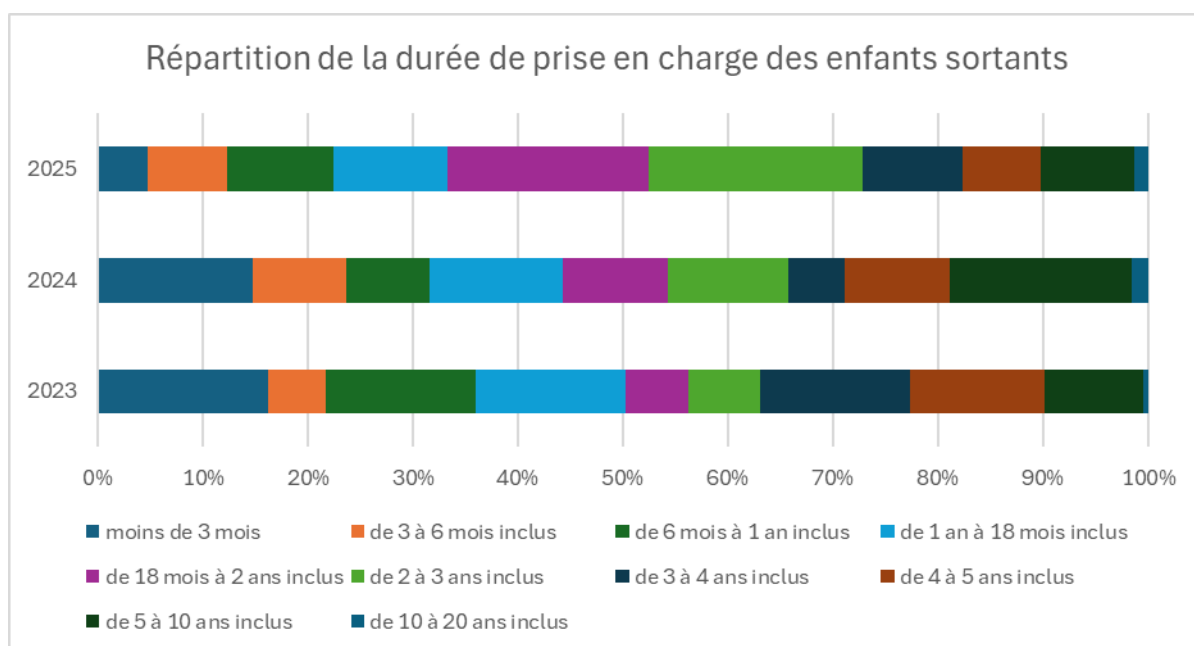
- Soit à une demande de la famille, indiquant ici le respect porté au choix de l'enfant et de la famille.
- Soit à une fin de prise en charge concertée pour amélioration de la situation.

Pour le reste, nous observons qu'un tiers des enfants sortis poursuivent un accompagnement à l'extérieur :

- Par un professionnel en libéral lorsqu'une structure de niveau 2 n'est plus nécessaire (souvent pour des suivis uniquement psychologiques)
- Par un service spécialisé dans le cadre d'une trajectoire de soin et d'accompagnement appuyé par le CMPP.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE D'USAGERS
moins de 3 mois	7
de 3 à 6 mois inclus	11
de 6 mois à 1 an inclus	15
de 1 an à 18 mois inclus	16
de 18 mois à 2 ans inclus	28
de 2 à 3 ans inclus	30
de 3 à 4 ans inclus	14
de 4 à 5 ans inclus	11
de 5 à 10 ans inclus	13
de 10 à 20 ans inclus	2
plus de 20 ans	0
TOTAL	147



Pour l'année 2025, la durée moyenne de suivi au CMPP a été de 948 jours, soit environ 2 ans et 7 mois. Elle est légèrement en diminution (-2 mois) par rapport à celle de 2024.

Nous observons toutefois une grande disparité en fonction des situations. La plus grande part des enfants sortis du CMPP ont eu un suivi qui a duré entre 1,5 et 3 ans (39,45%).

De façon globale, la comparaison des durées des suivis pour les enfants sortis en 2025 par rapport à l'année précédente nous permet de souligner les points suivants :

- La part des enfants ayant bénéficié d'un suivi inférieur à 18 mois est en baisse de 24,45%.
- La part des enfants ayant bénéficié d'un suivi long de plus de 4 ans diminue fortement (-38,89%)

Au niveau des valeurs extrêmes :

- 2 enfants ont eu une durée de prise en charge de 1 jour. Il s'agit d'enfants ayant bénéficié d'une consultation pédopsychiatrique sans autre rendez-vous par la suite.
- À l'opposé, la durée de prise en charge la plus longue est de 4 836 jours, soit environ 13 ans et 3 mois.

Somme totale des durées d'accompagnement en nombre de jours

(la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie)

139 399	jours d'accompagnement
---------	------------------------

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

Ce chiffre correspond à la somme des durées de suivis des enfants sortis, entre la première consultation et la sortie effective du patient. Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année 2024, ce qui correspond à la diminution du nombre d'enfants sortis.

Ce chiffre est cohérent avec ce que nous observons quant à la légère diminution de la durée des suivis des enfants sortis.

3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Nombre de journées d'absence des personnes accompagnées

3893	rendez-vous non honorés
------	-------------------------

Commentaires :

L'absentéisme est calculé sur la file active et non l'effectif accompagné au 31 décembre 2025.

Au CMPP, nous parlerons de séances non honorées et non de journées d'absence, liées à la maladie, aux activités scolaires (sorties, piscine, spectacle...), à l'indisponibilité ou oubli des parents ou encore des taxis. Sur ces 3893 séances, 2448 concernent les patients et 1405 les professionnels (maladie, congés enfants malades, formations).

Sur ce dernier point :

- 1113 rendez-vous ont été annulés pour des raisons d'arrêts maladies

- 292 rendez-vous ont été annulés pour pauses de congés ou changement organisationnel (formation, modification ponctuelle d'emploi du temps...)

En 2025 le taux d'absentéisme des patients est de 17,81 % (en ne prenant en considération que les rendez-vous effectués et ceux annulés par les familles). Nous continuerons à reprendre ces chiffres en équipe pour tenter de répondre à cette difficulté et serons attentifs à l'évolution de l'absentéisme en 2026.

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	560	
Nombre de sortie réalisées de la file active 2024	6	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	127	
Nombre de sorties réalisées en 2025	147	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	540	
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	681	
dont usagers entrés en N et sortis en N	17	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	11 ans	
Durée moyenne d'accueil	2 ans 7	
Liste d'attente au 31.12.2025	452	

La file active du CMPP (enfants ayant bénéficié d'au moins un rendez-vous dans l'année) se calcule comme suit :

Effectif au 31/12/2024 + entrées de l'année 2025 – sorties de la file active 2024 (enfants présents en 2024 et n'ayant eu aucune séance en 2025 et que nous sortons au 01/01/2025).

La file active du CMPP est en augmentation depuis l'année 2021, malgré une diminution forte des accueils en 2025 et un nombre de sorties plus important que d'accueils.

La durée moyenne d'accueil diminue de 2 mois par rapport à l'année précédente, ce qui est cohérent avec les chiffres indiqués plus haut concernant la répartition de la durée de prise en charge des enfants sortis.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité financée (séances)	activité réalisée (séances)	écart		Taux de réalisation de l'activité réalisé / financé
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	-	-	198	12 000	12 000	10 340	-1 660	-13,83%	86,17%
n-1 : 2024	-	-	193	12 000	12 000	10 903	-1 097	-9,14%	90,86%
n : 2025	-	-	209	12 000	12 000	11 479	-521	-4,34%	95,66%
moyenne des 3 ans	0	0	200	0	12 000	10 907	-1 093	-9,11%	#DIV/0!

La comptabilisation de l'activité en 2025 s'effectue pour la première fois pour une année complète à partir de notre logiciel de gestion de l'activité. Nous comptabilisons ici le nombre de rendez-vous en présence de l'enfant ou un de ses responsables, dans locaux ou à l'extérieur, quelle que soit leur durée et la fréquence (2 rendez-vous comptabilisés dans la même journée).

Nous continuons d'observer une augmentation constante de l'activité depuis l'année 2021, démontrant la mobilisation des professionnels pour s'assurer de l'assiduité des patients à leurs rendez-vous.

Parmi ces 11479 rendez-vous :

- 406 rendez-vous concernent une activité de bilan (orthophonique, psychomoteur, neuropsychologique, psychologique ou psychopédagogique)
- 81 rendez-vous concernent des réunions avec les partenaires de l'Éducation Nationale :
 - 18 équipes éducatives
 - 63 équipes de suivi de scolarisation

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS



4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par le départ non prévu d'un médecin au début du deuxième trimestre. Ce départ a mis à mal la stabilité de notre organisation et nous a poussé à penser différemment nos suivis. Sur le plan pratique :

- Nous avons dû réaffecter la file active de ce professionnel sur les trois autres médecins.
- Cette réaffectation a eu pour conséquence l'augmentation des références pour les psychologues sur leur mission de consultant.
- L'organisation des synthèses a été repensée afin de ne pas perdre de temps d'échanges pluridisciplinaires

L'ensemble de l'équipe a été solidaire et a fait preuve d'une grande souplesse pour que ces évènements aient le moins d'impact possible sur la qualité de nos suivis.

De même, un autre médecin du service s'est trouvé en arrêt de travail lors de la période mai-juin. Là encore, l'équipe, et notamment la direction médicale, ont permis de maintenir un travail pluridisciplinaire exigeant et des suivis pour les enfants dont ce professionnel a la référence.

Sur le plan technique, nous avons poursuivi le déploiement du logiciel Imago. L'actualisation des dossiers, l'appropriation de l'outil par les professionnels et la mobilisation du secrétariat sur son alimentation a occupé une grande partie du service pendant le premier trimestre. Aussi, le paramétrage des éléments statistiques nous a permis d'identifier des mésusages ou des possibilités qui nous permettent aujourd'hui de mieux appréhender du logiciel.

Le service informatique, par ses compétences, sa qualité d'écoute et sa disponibilité a été un support précieux pour cette évolution.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Une réunion clinique organisée par et pour les membres de l'équipe du CMPP sur le thématique des « l'accueil et la demande de soins en CMPP » s'est déroulée le mardi 20 mai. L'équipe a bénéficié d'une présentation du Dr Clara AUBRY-RAGUIN, médecin pédopsychiatre, médecin-directrice du CMPP de l'Association d'Hygiène Sociale (AHS – Besançon et Haut-Doubs). Le propos portera sur la question de la demande au CMPP du point de vue du médecin, notamment du médecin-directeur, et sur la façon dont le sujet a été travaillé dans un autre CMPP.

Deux temps de présentations et d'échanges autour du thème ont été proposés l'après-midi :

- La demande et la prise en charge groupale
- La demande dans le travail éducatif et social proposé au CMPP

Au-delà de ces deux axes, les discussions de l'après-midi ont permis de prolonger les discussions du matin et de les aborder sous d'autres angles.

Une deuxième réunion interne sur une journée banalisée a été organisée le jour de la rentrée scolaire pour les professionnels du CAMSP accompagnés de leurs collègues du CMPP Acodège. Nous avons reçu à cette occasion deux professionnelles qui nous ont offert deux éclairages différents sur le thème de la maltraitance :

- Maître Anne-Lise RAMBOZ, avocate au Barreau de Dijon, spécialisée en droit de la famille et des personnes, droit des mineurs et droit pénal nous a permis d'aborder le sujet sur le plan légal.
- Le Dr. Elisabeth MARTIN, praticien hospitalier en pédopsychiatrie et cheffe de service de médecine légale et victimologie du CHU de Besançon, nous a proposé une intervention sur le recueil de la parole de l'enfant.

Le CMPP a participé à l'organisation d'un ciné-débat, à Selongey, le 10 octobre. Cet événement, en partenariat avec le Contrat Local de Santé du Pays de Seine et Tille, la Maison des Ados, et le Centre Médico Psychologique d'Is-sur-Tille, s'inscrivait dans le cadre de la semaine d'information en santé mentale. La projection du film documentaire « Loup y es-tu ? » a été l'occasion de donner à voir ce qui peut se passer lors des séances dans un service de soins de santé mentale ambulatoire, les relations soignants-soignés, les émotions qui émergent lors des consultations... La discussion qui a suivi la projection a permis au public d'échanger avec les professionnels présents à propos des difficultés que peuvent rencontrer les enfants, les adolescents et leurs parents, des freins qui peuvent rendre les structures difficiles d'accès, ou encore des accompagnements qui peuvent être proposés.

Enfin, l'association PLURADYS, qui s'adresse aux enfants présentant un trouble du développement, ou un trouble des apprentissages, spécifique ou non, a fêté ses 18 ans au mois d'octobre. Le CAMSP et le CMPP ont tenu un stand lors de l'évènement-anniversaire de l'association organisé les 15 et 16 octobre à l'espace Tabourot des Accords de Saint-Appolinaire. En plus des conférences à destination des professionnels du secteur, un espace de stands permettait de rencontrer des partenaires et des familles pour répondre à leurs interrogations et présenter les services du CAMSP et du CMPP.



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE



5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025

La démarche qualité au CAMSP cette année a porté sur la préparation de l'évaluation prévue du 23 au 25 février 2026. Cet évènement n'a pas seulement consisté en l'organisation d'éléments de preuve, ce fût l'occasion pour l'ensemble de l'équipe de mettre à jour des éléments importants de la démarche qualité, d'investir plus concrètement cette dimension de la vie du service et de mieux en saisir le sens pour la vie institutionnelle.

Pour cela, le groupe qualité s'est réuni à quatre reprises :

- Le 28 janvier 2025
- Le 08 avril 2025
- Le 24 juin 2025
- Le 09 décembre 2025

Plusieurs étapes ont marqué cette préparation :

- L'appropriation de la démarche, tant par la direction que par les équipes
- L'identification des éléments de preuves et, par conséquent, les documents/protocoles manquants
- La préparation concrète des deux journées d'évaluation

Ainsi, plusieurs documents ont pu être mis à jour, présentés, et validés en équipe :

- Le protocole de déclaration des informations préoccupantes et des signalements
- L'identification des risques et la réalisation d'un plan de prévention de la maltraitance et de la violence à l'égard des usagers et de leurs proches aidants
- Le protocole de traitement des plaintes et réclamations
- L'analyse des risques qui a permis dans un second à mettre à formaliser notre plan de gestion de crise ainsi que notre plan de continuité de l'activité
- La mise à jour du DIPEC et de ses avenants en intégrant la messagerie sécurisée de santé
- Une note portant sur le thème du circuit du médicament au CAMSP
- Des actions d'amélioration de la communication à destination des familles par la création d'outil leur permettant d'accéder plus facilement au livret d'accueil, à la charte des droits et des libertés, ainsi qu'au règlement de fonctionnement. De même, nous avons repensé la communication des résultats des enquêtes de satisfaction en les rendant plus accessibles à l'ensemble des familles.

De multiples réunions de travail, en petits groupe ou en équipe, ont permis de se préparer à l'évaluation.

Cette préparation a également impliqué les enfants et leurs parents identifiés pour potentiellement participer à l'évaluation en qualité d'accompagnés traceurs. La direction a pris un temps pour échanger avec chacun d'entre eux afin de leur présenter la démarche et recueillir leur accord.

5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Échéance
Actualiser le PACQ en concertation avec le groupe qualité à la suite de l'évaluation	Printemps 2026
Lancer le travail autour de la fiche de consultation, notamment sur son intégration dans le logiciel du dossier unique de l'utilisateur	Juin 2026
Travailler en équipe l'appropriation de la démarche de déclaration et d'analyse des événements indésirables	Dès que possible et de façon permanente
Organiser de façon plus systématique le traitement et l'analyse des plaintes et réclamations.	Juin 2026
Travailler à l'élaboration d'un outil de communication à l'ensemble des parties prenantes des plaintes et réclamation ainsi que des événements indésirables	Automne 2026
Actualiser les plans de gestion de crise et de continuité d'activité en les intégrant dans la trame associative	Décembre 2026

RESSOURCES HUMAINES



6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	21.18	
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	20.79	
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	0.39	
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	0.60	
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	33	
Nombre de recrutements au cours de l'année	3	
Nombre de départs de personnes dans l'année	3	
Dont		
	Licenciement	0
	Retraite	0
	Démission	3
	Autres	0

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	0,6
Administration/Gestion	4,22
Socio-éducatif	2,5
- Dont Assistant social spécialisé	1
- Dont assistante sociale	0,5
- Dont éducateur spécialisé	1
Paramédical	12,34
- Dont psychologue	6,1
- Dont orthophoniste	3
- Dont Psychomotricien	1,9
- Dont Psychopédagogue	0,84
- Dont neuropsychologue	0,5
Médical	1,13
TOTAL ETP REEL 31.12.25	20,79

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

Taux de qualification	
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	/
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés

Stagiaires non gratifiés

Services civiques

TOTAL

0

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Autres absences *		Maternité		Congé parental		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	38	4	96	5					134	9
Direction Encadrement	2	1							2	1
Médical	52	1	6	1					58	2
Personnel Psychologique et paramédical	321	12	363	8	167	1	125	1	976	22
Personnel Socio-Educatif	13	1							13	1
Total 2025	426	19	465	14	167	1	125	1	1183	35

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Commentaires :

L'absentéisme important du personnel psychologique et paramédical est lié à l'arrêt de travail depuis mai 2025 d'une orthophoniste.

Date de mise à jour du DUERP : 18/09/2025

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Le CMPP est doté d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée qui se forme régulièrement dans le cadre du plan de formation et à l'externe par des démarches individuelles et personnelles ; elle se tient informée et contribue aux travaux de réflexion, aux commissions de travail et à la vie institutionnelle. Les espaces de concertation et de coordination sont essentiels et constituent un enjeu organisationnel extrêmement important.

À ce titre, différents temps de réunions pluridisciplinaires sont proposés selon un calendrier :

✓ Réunion de synthèses : coordination et actualisation des projets de soins, pilotées par le médecin référent en collégialité avec l'équipe de soins (12h hebdomadaires). Ces réunions se déroulent 3 mardi sur 4.

Réunions institutionnelles (1 mardi sur 4) :

✓ Réunion de techniciens : instance de réflexion partagée entre professionnels de même spécialité (1h/1h30 environ)

✓ Conseil intérieur : informations générales de la direction à l'ensemble de l'équipe (organisation et fonctionnement du service et informations associatives, 1h/1h30 environ)

✓ Réunion clinique : thématique clinique, en lien avec les pratiques de soins (problématiques présentées par la direction médicale ou proposées par les professionnels, traitées ensuite en sous-groupes, puis retour au collectif).

Le CMPP présente la spécificité de fonctionner avec une direction double : médicale et administrative.

Deux heures de réunions et d'échanges sont consacrées chaque mardi après-midi à un temps de réunion entre le médecin directeur et la direction administrative, et peut être complété en tant que de besoin dans la semaine (mettre en adéquation les orientations cliniques, stratégiques et organisationnelles). Cette concertation est majeure et absolument nécessaire au bon fonctionnement du service.

L'ensemble de l'organisation du CMPP est questionné tous les ans et fait l'objet d'une évaluation lors de la réunion bilan en fin d'année scolaire, constituant également un des critères du suivi de la qualité : bilan / état des lieux de l'année écoulée afin de mettre en perspective les projets de la rentrée suivante.

Soutien aux pratiques

Deux groupes de supervision et d'intervision à destination des professionnels apportent satisfaction aux professionnels de soins qui y participent. L'un est plus spécialement dédié aux professionnels qui animent des groupes. L'autre est à destination des psychologues co-thérapeutes des psychodrames analysants.

Continuité des interventions, etc.

Par ses horaires d'ouverture, du lundi matin au samedi midi, le CMPP assure une continuité des interventions et une prise en compte des demandes de rendez-vous.

Le CMPP est ouvert toute la semaine de 8 H à 18 H 30 et son calendrier d'ouverture est lié, en partie, aux congés scolaires. Dans le cadre d'un aménagement du temps de travail, l'horaire hebdomadaire est de 39 H avec des jours de congés en compensation ; ces 23 jours étant positionnés sur les vacances scolaires.

L'accueil téléphonique est assuré de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30.

Le site de Dijon (16 rue Millotet) est ouvert du lundi au samedi midi durant la période scolaire ainsi qu'une partie des vacances, de 8H à 19H et le samedi de 8H à 12H.

L'antenne de Dijon-Sud est ouverte désormais du mardi au vendredi de 8 H à 18 H30, à l'exception du mardi matin.

L'antenne de Saint-Seine-l'Abbaye assure les consultations et les suivis le lundi matin et mercredi après-midi.

Entretiens professionnels

21 membres de l'équipe étaient concernés par les entretiens professionnels en 2025. Tous ces entretiens ont été réalisés au cours de l'année.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
4	4 C	3 F 1 H	Direction et encadrement (2) Psychologue & Paramédical (2)	Journées d'étude nationales FDCMPP "L'enfant troublé"	17,5	FDCMPP
18	8 C 10 NC	12 F 6 H	Direction et encadrement (1) Administration et Gestion (2) Médecin (1) Psychologue & Paramédical (12) Socio-éducatif (2)	Pour mieux comprendre l'inceste	14	CRIAVS
3	1 C 2 NC	3 F	Psychologue & Paramédical (2) Socio-éducatif (1)	Les troubles de l'oralité chez l'enfant : méthodes et outils pour comprendre, rééduquer et accompagner	14	OCT-OPUS
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	PRELE-ADO	14	LGG FORMATION
1	NC	F	Socio-éducatif	Communication Augmentée et Alternative : de la théorie à la pratique	21	MADDIE COMMUNIQUE
1	C	F	Psychologue & Paramédical	ADOS-2, diagnostiquer l'autisme en situation de test	21	CHU DIJON-CRA BOURGOGNE
1	C	H	Direction et encadrement	Conférence CAP'luradys TND	3,5	PLURADYS
1	NC	F	Socio-éducatif	Intervention systémique et thérapie familiale – 2ème module	166	L'Ancre
2	2 C	2 H	Direction et encadrement (1) Psychologue & Paramédical (1)	Qu'est-ce "vraiment" qu'un psycho trauma ? Qu'est-ce qu'un post trauma ?	7	ANTIGONE
1	C	H	Direction et encadrement	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : paramétrage des rapports d'activité	14	EVOLUCARE
1	NC	F	Administration et Gestion	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
11	3 C 8 NC	9 F 2 H	Administration et Gestion (2) Psychologue & Paramédical (5) Socio-éducatif (3) Direction et encadrement (1)	Formation incendie - extincteurs	1	CHUBB

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

Comme chaque année, 2025 a de nouveau été marquée par des mouvements au sein de l'équipe médicale du CMPP. Le Dr Farah TEBIB, qui avait intégré notre équipe le 1^{er} septembre 2024, a quitté le CMPP en mars 2025. Cet évènement a fortement impacté le service, tant sur le plan managérial que sur le plan organisationnel. Concrètement, l'équipe a dû procéder en urgence à une répartition de sa file active, alourdissant ainsi la charge des professionnels qui effectuent les missions de consultation (psychologues et médecins référents). Sur le plan organisationnel, cela nous a obligé à retravailler l'organisation de nos synthèses, impliquant diminution du temps de synthèse en présence d'un médecin référent.

En conséquence de ces modifications et de l'évolution des délais d'attente de nos listes d'attente internes, nous avons fait le choix de réduire le nombre d'accueils pour l'année 2025. Ajouté à l'accroissement de la demande d'accès à nos services, cela eu un impact très important sur les délais d'attente à l'entrée. À cela s'ajoute le fait qu'une partie des partenaires du territoire soit n'ont plus effectués d'accueils pendant plusieurs mois (ce qui est le cas du CMP/CATTP Upsilon), soit n'ont plus enregistré de nouvelles demandes (ce qui est le cas du CMPP Paul Picardet). Le CMPP Acodège a ainsi vu la demande d'inscriptions en 2025 augmenter de 14,37% (355 demandes en 2024 contre 406 en 2025). Ce chiffre est préoccupant à plusieurs niveaux :

- Au niveau du service car cela a signifié une augmentation du délai d'attente entre l'appel et le premier rendez-vous de 69,70 %, passant à près d'une année d'attente. Les premières données 2026 nous laissent à penser que ce délai va continuer de s'accroître en 2026, questionnant par là le sens de notre mission et de notre utilité aux yeux des usagers.
- Au niveau du territoire car il s'agit d'enfants, de jeunes et de familles en difficulté qui n'ont pas de réponses.

Bilan des axes de développement indiqués dans le rapport d'activité 2024 :

- Nous avons préparé l'évaluation du service prévue au premier trimestre 2026, comme présenté dans le chapitre 5 de ce rapport.
- Le travail autour du logiciel IMAGO s'est poursuivi par l'accompagnement des équipes pour son appropriation et par l'implication de tous dans l'amélioration de cet outil. La direction a été formée à l'utilisation de l'outil Evolucare Analytics, ce qui nous permet de disposer d'une bonne maîtrise des données statistiques liées à l'activité.
- Le travail avec le PETR du Pays de Seine et Tille s'est poursuivi en 2025. Le CMPP a travaillé avec les partenaires du territoire en proposant une soirée « ciné-débat » autour du documentaire *Loup, y es-tu ?* dans le cadre de la semaine de la santé mentale.
- Deux groupes de travail se sont réunis sur les sujets suivants
 - Poursuite de l'organisation de la filière « Ados »
 - Amélioration et formalisation du repérage et du diagnostic des enfants et adolescent avec suspicion de TSA. Une psychologue a pu bénéficier d'une formation à l'ADOS-2 au printemps 2025 dans ce cadre.
- Nous avons terminé notre cycle de formations en partenariat avec le CRIAVS. L'ensemble des professionnels du CAMSP et du CMPP ont pu bénéficier de la formation « Mieux comprendre l'inceste » sur les années 2024 et 2025.
- La codirection a rencontré les partenaires du secteur pédopsychiatrique afin de répondre aux mieux aux difficultés rencontrées sur le territoire.
- Nous n'avons pas eu de réponse à nos sollicitations auprès de l'ARS par suite du plan d'actions proposé dans le cadre de la note d'orientation stratégique. Malgré nos propositions, le travail en concertation n'a pas pu être mené.

Axes de développement

Plusieurs axes de travail ont été identifiés pour l'année 2026, dans la continuité de la dynamique institutionnelle, tout en assumant une volonté de développement de certaines thématiques :

- Nous recherchons activement à renforcer notre équipe médicale et à la stabiliser afin de permettre des suivis de qualité et d'assurer un climat de travail serein.
- Nous nous appuierons sur le rapport de l'évaluation du service prévue les 23-24-25 février pour actualiser notre plan d'amélioration continue de la qualité.
- Le travail autour du logiciel IMAGO va se poursuivre dans une volonté d'amélioration de l'outil pour qu'il puisse répondre au mieux à nos besoins.
- Deux groupes de travail vont se pencher sur les sujets suivants
 - Évolution des missions du poste d'éducateur spécialisé au CMPP

- Poursuite du travail de formalisation du repérage et du diagnostic des enfants et adolescent avec suspicion de TSA. Une psychologue va bénéficier d'une formation à l'ADOS-2 au printemps 2025 dans ce cadre.
- Déploiement d'une politique de formation ambitieuse en actionnant plusieurs leviers financiers :
 - Formation de 20 professionnels sur le repérage, le diagnostic et la prise en soin du TDAH
 - Formation des orthophonistes et de la psychopédagogue à l'outil ELAL d'Avicenne, bilan de capacités langagière dans la langue maternelle
 - Formation théorico-clinique de trois professionnels aux troubles de l'attachement
 - Formation de l'éducateur spécialisé à la méthode Barkley
 - Formation d'un deuxième psychologue à la passation de l'ADOS-2
 - Formation d'une psychomotricienne aux méthodes de relaxation adaptées aux enveloppes psychiques
 - Fin de la formation d'une assistante sociale à la thérapie familiale
 - Journées de travail en équipe sur le psychotraumatisme et le neurodéveloppement.
- Continuer d'alimenter le travail en réseau avec les partenaires du secteur pédopsychiatrique afin de répondre aux mieux aux difficultés rencontrées sur le territoire.
- Solliciter à nouveau l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour échanger et trouver des solutions collectives à nos difficultés, notamment en ce qui concerne nos délais d'attente.

À Dijon, le 23/04/2026

Patrice Durovray,
Directeur Général

Maël Hanique,
Directeur administratif
CMPP

Dr Laurène Manseau,
Médecin-directrice
CMPP



Etablissement financé par



www.acodege.fr

Centre Médico-Psycho-Pédagogique
16, rue Millotet - 21000 DIJON
03 80 43 66 13
cmpp@acodege.fr